

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/09/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/09/2015

Délibération n° D-2015-342

Projet d'installation et d'exploitation d'un réseau de
communications électroniques - Convention avec ERDF
autorisant la mise à disposition du réseau BT et HTA auprès
d'Orange

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Projet d'installation et d'exploitation d'un réseau de
communications électroniques - Convention avec
ERDF autorisant la mise à disposition du réseau BT
et HTA auprès d'Orange**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

ERDF a sollicité la Ville de Niort, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (A.O.D.E.), afin d'autoriser France Télécom/Orange à utiliser les infrastructures du réseau public de distribution d'électricité en vue de l'implantation d'un réseau de communications électroniques par fibres optiques.

La convention qui définit les droits et obligations de chacune des parties a été élaborée sous l'égide du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et de l'Autorité de Régulations des Communications Electroniques et des Postes.

Ses principales dispositions sont les suivantes :

- la mise en place sur le réseau public de distribution d'électricité et l'exploitation d'un système de fibres optiques ne doivent générer aucune charge économique supplémentaire ni pour l'A.O.D.E., ni pour le distributeur ou pour les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité ;
- un opérateur ne peut s'opposer à la mise en techniques dites discrètes (enfouissement, pose en façade) des réseaux sur appuis communs. Il s'engage à déposer préalablement ou simultanément son réseau en cas d'un programme d'enfouissement de réseaux ;
- la mise à disposition des appuis consentie au titre de la présente convention s'exerce indépendamment de l'échéance du contrat de concession de distribution d'électricité publique en cours ;
- l'opérateur verse une redevance d'utilisation du réseau public de distribution d'énergie électrique à l'A.O.D.E., propriétaire dudit réseau. Cette redevance, non soumise à TVA, est indépendante de la redevance d'occupation du domaine public perçue par la Ville de Niort. Son montant est fixé par support ou le cas échéant, par traverse, au prix de 27,5 € en 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'installation des équipements d'un réseau de communications électroniques et l'exploitation dudit réseau ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX